

<https://www.snetap-fsu.fr/Groupe-de-travail-CNEA-sur-les-BTSA.html>



Groupe de travail CNEA sur les BTSA

- Pédagogie - BTSA -



Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La [DGER](#) a réuni un groupe de travail du [CNEA](#) le 13 juin 2024 selon l'ordre du jour suivant :

1) Présentation des réflexions sur le dispositif « engagement étudiant » dans le [BTSA](#)

En octobre 2022, l'Inspection de l'Enseignement Agricole a rendu son rapport à la DGER qui lui avait confié la commande suivante : « Proposer un dispositif pour les BTSA relatif à l'engagement étudiant ou citoyen en rapport avec le dispositif pour les [BTS](#) de l'Éducation Nationale et en s'appuyant sur l'expérience en [CAP](#)-Bac Pro de l'Enseignement Agricole ».

En accord avec le Bureau de Formation de l'Enseignement Supérieur, il a été décidé de créer une unité facultative « engagement étudiant » permettant de valoriser les acquis de l'engagement identifiés et choisis par le-la candidat-e, qu'ils relèvent du champ professionnel et/ou citoyen. Celle-ci sera proposée aux BTSA rénovés et mise en œuvre à la session d'examen 2027. Le-La candidat-e pourra faire valoir des activités bénévoles ou rémunérées, à condition qu'elles soient contractualisées. L'unité facultative vise à évaluer les compétences, aptitudes et savoirs acquis hors du temps de la formation. L'épreuve est réalisée sous forme d'ECCF vers la fin de l'année scolaire (semestre 3 ou 4 de la formation) et consiste en une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé de 10 minutes puis d'un entretien de 10 minutes avec le jury. Celui-ci est composé de deux examinateurs dont au moins un-e enseignant-e du domaine professionnel ; l'autre examinateur-riche peut être un-e enseignant-e du domaine du tronc commun ou un membre de l'éducative (conseiller-e principal-e ou personnel de direction). Une personne représentant le monde associatif ou le monde de l'entreprise, ou un personnel administratif, technique ou de santé de l'établissement peut être associée à l'évaluation.

Les représentant-es de l'Élan commun ont d'emblée exprimé leur refus de déploiement de ce dispositif pour les raisons suivantes :

- la valorisation professionnelle prend le dessus par rapport à la nature citoyenne. L'« engagement citoyen » devient l'« engagement étudiant ». La partie professionnelle peut en effet être le support de l'évaluation. C'est une erreur à notre sens !
- aucun bilan n'a été tiré du dispositif « engagement citoyen », déjà en place en Bac Pro et en CAP, et qui fonctionne difficilement dans les établissements. De même, nous n'avons aucun retour du dispositif similaire mis en place à l'Éducation Nationale.
- sa mise en place se fera SANS MOYENS puisque la mise en œuvre de l'unité facultative nécessite un engagement de l'équipe éducative qui repose sur le volontariat.
- on se contente d'une évaluation SANS un module de formation. Se posent alors les questions suivantes : comment évaluer un élément qui n'a pas été enseigné ? Comment évaluer un engagement ? Comment le quantifier en mettant une note sur 20 ?
- le statut des évaluateurs-rices : les [CPE](#) n'ont pas en charge l'évaluation des élèves et étudiant-es ; idem pour les personnels de direction qui, dans leur carrière, n'ont pas tous-tes été enseignant-es.

Ils-Elles ont également rappelé que, dans un contexte politique qui a basculé le dimanche 9 juin au soir, l'heure est très grave : force est de constater que la route à parcourir est encore longue et que toutes les mesures prises (unité facultative "engagement citoyen", plan "Valeurs de la République", "100% citoyen") n'ont pas été suffisantes. Il est urgent de repenser l'intérêt que l'on donne aux enseignements, notamment dans le cadre de l'EMC, repenser les moyens comme les contenus. C'est là le VRAI SUJET !

Enfin, sur l'argument que les étudiant-es pourront valoriser leur expérience professionnelle parallèle à leur scolarité, l'Élan commun a fait valoir que pour bon nombre d'entre elles et eux , leur "petit boulot" est purement alimentaire et ne peut constituer le support d'une telle unité !

La DGER a précisé qu'en l'état, ce dispositif n'est pas une décision mais une proposition. L'Inspection a indiqué que la révision des programmes de l'EMC est en cours et constitue un enjeu prioritaire.

2) Présentation du projet d'arrêté portant modifications de l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un brevet de technicien supérieur agricole pour les BTSA renouvelés en 2025

- Pour le BTSA spécialité Analyse et stratégie de l'entreprise agricole – ACS'AGRI

- Pour le BTSA spécialité Développement et animation de projets territoriaux

- Pour le BTSA spécialité Génie des équipements agricoles

Les représentant-es de l'Élan commun ont d'abord souligné l'absence de cohérence entre les diplômes : l'agroécologie, qui est une approche globale transversale, n'apparaît pas. En ce qui concerne le BTSA ACS'AGRI, les attendus du diplôme restent uniquement sur la fonction de gestionnaire. Or, la partie technique est fondamentale. Ils-Elles ont rappelé que l'objectif global de ces attendus est d'aider un-e futur-e étudiant-e à faire le choix de sa formation et d'avoir des attentes quant au futur métier envisagé.

Ils-Elles ont aussi porté l'idée que, dans les capacités et connaissances attendues de tous les BTSA, il est urgent, au vu aussi de l'actualité politique actuelle et eu égard aux propos tenus par le député Tanguy du RN le mercredi 29 mai 2024 à l'Assemblée nationale pendant la réunion de la Commission des finances lors d'un échange sur l'évaluation des politiques publiques relative à la mission Enseignement scolaire et à la mission Agriculture, d'intéresser les futur-es étudiant-es à des questions socialement vives et à des débats de société. Ne sont présentées dans le projet d'arrêté que des capacités techniques et professionnelles !

Sur cette remarque, l'Élan Commun se voit reprocher ce propos, se fait mettre au pas : "On vous demande de rester centré sur l'objet des points traités". Or, précisément, il s'agit bien de cela puisque le député conteste l'enseignement "idéologisé" dont celui de l'agroécologie. L'Élan commun reprend la parole et dénonce cette "mise au pas".

Nos propositions rédactionnelles précises d'items vont faire l'objet d'une remontée à la DGER pour le début de cette semaine.

3) Consultations sur les mots-clés Parcoursup pour les BTSA renouvelés en 2025

La DGER nous a présenté l'ultime version de présentation des mots clés qui permettront à un élève de Bac Pro ou à des parents par exemple de trouver des informations sur un BTSA déterminé. Dans cette version, qui a été acceptée, ont déjà été ajoutés de nouveaux mots clés.

Les représentant-es de l'Élan commun ont porté l'idée d'ajouter et/ou de préciser différents métiers pour chacun des BTSA et insisté sur l'importance de leur déclinaison féminine.

Nos propositions concrètes feront aussi l'objet d'une remontée à la DGER.